

# ERRATUM

## Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

### 15.034 – REPRESENTANTS DES EMPLOYEURS ET DES EMPLOYES EN MATIERE DE DROIT DU TRAVAIL

#### Loi portant modification de la loi d'introduction du code de procédure civile (LI-CPC)

**Art. 3** <sup>1</sup>La présente loi entre en vigueur le.....

<sup>2</sup>Elle sera publiée dans le Feuille officielle et insérée au Recueil de la législation neuchâteloise.

#### **A remplacer par:**

**Art. 3** <sup>1</sup>La présente loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

<sup>2</sup>Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> décembre 2015